

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Les esclaves du Moule au XIX^e siècle (naissances, mariages et décès)

Raymond Boutin

Number 75-76-77-78, 1er trimestre–2e trimestre–3e trimestre–4e trimestre 1988

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1043760ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1043760ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boutin, R. (1988). Les esclaves du Moule au XIX^e siècle (naissances, mariages et décès). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (75-76-77-78), 17–26.
<https://doi.org/10.7202/1043760ar>

Les esclaves du Moule au XIX^e siècle (naissances, mariages et décès)

par
Raymond BOUTIN^r

A la veille de l'Emancipation la commune du Moule compte dans ses murs la population servile la plus nombreuse de la colonie. La connaissance de sa démographie peut-être précisée grâce à plusieurs sources. La Section Outre-Mer des Archives nationales dispose de registres qui présentent, à l'aide de tableaux manuscrits, la population de la Guadeloupe entre 1830 et 1847 (1). A la distinction classique entre libres et esclaves s'ajoute le classement en trois groupes d'âges ; 0-13 ans (2), 14-60 ans et plus de 60 ans pour chacun des sexes. Les naissances, les mariages et les décès font aussi l'objet de tableaux avec une répartition par commune, par année, par sexe et par condition. La deuxième source est un ensemble de registres conservés aux Archives départementales de la Guadeloupe et la mairie du Moule, ils contiennent les actes de naissances, de mariages et de décès des esclaves de la commune pour les années 1840 à 1847.

LA POPULATION DU MOULE

Entre 1830 et 1847 les esclaves représentent 80 % de la population de la commune. Libres et esclaves ont en 1830 des rapports de masculinité très différents, 113 chez les premiers et 97 chez les seconds. A partir de 1840 les rapports se rapprochent et la prédominance des femmes devient le trait dominant des populations de la commune (3). La répartition par grands groupes d'âges montre une très forte proportion d'adultes et une croissance très nette du nombre de jeunes qui laisse supposer un meilleur enregistrement des actes ou une amélioration de natalité. La question reste en suspens.

(1) Correspondance générale 278, Bulletin de la population 1835-1847.

(2) La répartition par âge obéit ici à des règles particulières. La limite de 13 ans correspond à l'âge au-delà duquel un jeune esclave peut être vendu sans ses parents.

(3) Les rapports de masculinité sont 98 et 90 en 1840 et 93 et 94 en 1847.

TABLEAU 1

Population du Moule selon la condition

	1830			1840			1847		
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
Libres	528	464	992	853	870	1 723	951	1 015	1 966
Esclaves	3 461	3 551	7 012	3 820	4 198	8 018	3 763	3 970	7 733
Population totale	4 989	4 015	8 004	4 673	5 068	9 741	4 714	4 985	9 699
% des Esclaves	86,7	88,4	87,7	81,7	82,8	82,3	78,8	79,6	79,7

TABLEAU 2

Répartition par âge de la population servile

	1830				1840				1847			
	M	F	TOTAL ABS.	TAUX ‰	M	F	TOTAL ABS.	TAUX ‰	M	F	TOTAL ABS.	TAUX ‰
0-13 ans	853	942	1 795	256	1 069	1 143	2 212	276	2 212	1 250	2 462	319
14-60 ans	2 502	2 435	4 937	704	2 597	2 767	5 334	665	2 409	2 481	4 890	632
+ 60 ans	106	174	280	40	154	318	472	59	142	239	381	49
Ensemble	3 461	3 551	7 012	1 000	3 820	4 198	8 018	1 000	3 763	3 970	7 733	1 000

Quel crédit accorder à nos sources ?

Les recensements annuels ont fait l'objet de deux ordonnances royales (4) exigeant des propriétaires une déclaration en trois exemplaires avec le nom, le sexe, l'âge et les signes particuliers de leurs esclaves. La vérification des données peut être effectuée au moyen d'une méthode externe qui consiste en la comparaison de deux sources différentes. Il s'agit ici de comparer deux recensements. Connaissant les données de l'Etat-Civil, la relation $Pt = Po + N - D + M$, où Pt est la population, N les naissances, D les décès et M le bilan migratoire peut être vérifiée. Les calculs effectués pour 1832, 1840 et 1847 donnent comme valeur à $M + 419$, $+ 8$, et $- 67$ d'où la déduction de fortes variations des phénomènes migratoires. Ces derniers sont influencés par plusieurs facteurs : achats et ventes d'esclaves, affranchissements légaux ou de fait (5), marronages. Entre le 12 juillet 1832 et le 31 décembre 1835 il y a eu officiellement 209 affranchis au Moule. Le rapprochement des deux nombres 419 et 209 (6) montre à l'évidence que le solde migratoire est surévalué. Et la traite clandestine ? Elle n'a pas pu atteindre un tel niveau pour une commune sur une année d'autant que l'on peut douter de la déclaration de ces nouveaux esclaves.

Pour la deuxième source la présomption d'omission d'enregistrement est grande. Les dispositions légales stipulent que les maîtres sont tenus de déclarer les naissances et les décès des esclaves devant le maire par écrit ou oralement dans un délai de trois jours (cf. articles 17, 18, 19, chapitre III, de l'ordonnance de 1939). Au dépouillement, des regroupements de déclarations ont été constatés. S'y ajoutent parfois des écarts importants entre la date de naissance et celle de l'enregistrement de l'acte. En 1840, 3 % des naissances sont déclarées au-delà du troisième jour. Mais compte tenu du fait que le maître est le seul déclarant, que le non respect des articles précités expose à des amendes voire à des peines d'emprisonnement, des falsifications de dates ne sont pas à exclure. Ce sont les actes de décès qui éclairent mieux le sous-enregistrement : un exemple, pour l'enfant Joachim décédé le 08-11-47 à l'âge de 21 jours, il est précisé que sa naissance n'est pas encore déclarée.

En 1840-44-47 nous avons relevé 6, 7 et 14 décès d'enfants de moins de un an et les taux de mortalité infantile s'élevant à 36 et 65 %. Ces résultats sont manifestement loin de la réalité. Dans la commune voisine de Petit-Canal (7) qui a les mêmes caractéristiques

(4) Ordonnances royales du 4 août 1833 et du 11 juin 1839.

(5) L'acte n° 460 de l'année 1847 signale le décès de l'esclave Catherine âgée de 80 ans. Il est précisé qu'elle jouissait depuis plus de 20 ans d'une liberté de fait et qu'elle n'était portée sur aucune feuille de recensement.

(6) J. FALLOPE Lara, Les affranchissements d'esclaves à la Guadeloupe, 1815-1848, Annales Université d'Abidjan, 1978, p. 5 à 38.

(7) R. BOUTIN, Petit-Canal, une commune de la Guadeloupe, Thèse de 3^e cycle 1981.

économiques le taux était de 152 % pour la période 1850 à 1900. Pour la période esclavagiste, un taux de mortalité infantile de l'ordre de 200 % semble plausible, compte tenu des conditions de vie sur les habitations. La différence entre le taux calculé et le taux probable permet de conclure au sous-enregistrement des décès d'enfants et donc des naissances.

A cause de toutes leurs imperfections (sous-enregistrement des naissances et des décès, faible qualité des recensements, âges approximatifs, classement par âge insuffisant, impossibilité de reconstituer des familles, etc.) nos sources nous engagent donc à la prudence et à la modestie. Il s'agira pour nous de dégager simplement les tendances de la démographie des esclaves du Moule au XIX^e siècle.

NAISSANCES ET FECONDITE

Si l'on en croit les données statistiques de l'époque les taux bruts de natalité varient du simple au triple au cours de la période et traduisent une amélioration de la natalité chez les esclaves.

TABLEAU 3

Natalité des esclaves du Moule d'après les sources de l'époque.

ANNÉE	NAISSANCE H	NAISSANCE F	NAISSANCE TOTALE	POPULATION	TAUX NAT.
1830	34	43	77	7 012	10,9
1831	66	113	179	8 155	21,9
1832	81	113	194	8 619	22,5
1833	67	82	149	8 667	17,1
1834	65	48	113	8 410	13,5
1835	55	57	112	8 504	13,1
1836	37	33	70	8 345	8,3
1837	39	43	82	8 182	10
1838	57	53	110	8 029	13,7
1839	70	77	147	8 015	18,3
1840	66	69	135	8 018	16,8
1841	84	89	173	7 793	22,1
1842	113	97	210	7 704	27,2
1843	96	91	187	7 716	24,2
1844	92	100	192	8 005	23,9
1845	99	106	205	7 964	25,7
1846	99	96	195	7 851	24,8
1847	112	99	211	7 733	27,2

Une meilleure connaissance de la natalité est possible grâce au recensement de 1838 qui classe la population par âge, sexes confondus. Les 0-4 ans et les 5-9 ans sont les survivants des naissances survenues entre 1834 et 1838 d'une part et 1829 et 1833 d'autre part. De la mortalité infantile nous avons une certaine estimation, environ 200 %. Les tables de Coale et (8) Demeny permettent de calculer

le nombre de naissances. Le rapport $\frac{N \text{ 0-4 ans}}{P \text{ 0-4 ans}}$ fluctue entre 1,30

et 1,38, celui des $\frac{N \text{ 5-9 ans}}{P \text{ 5-9 ans}}$ entre 1,40 et 1,58 dans les tables nord-

sud. En utilisant les valeurs moyennes, les naissances s'élèvent à :

$$N \text{ 0-4 ans} : 1,34 \times 805 = 1\ 078$$

$$N \text{ 5-9 ans} : 1,49 \times 790 = 1\ 177.$$

La moyenne annuelle atteint 213 naissances entre 1834 et 1838, et 235 entre 1829 et 1833. La population moyenne s'élevant à 8 113 et 8 294 les taux de natalité se situent à 28,9 ‰ et 26 ‰.

L'évaluation des naissances peut être obtenue par une autre méthode pour les années 1840-44 et 47 puisque nous disposons de la

répartition par âges de la population. La relation $T_x = \frac{D}{N}$ permet

d'écrire $\frac{200}{1\ 000} = \frac{D + C}{N + C}$. D représente les décès d'enfants de moins

d'une année. N les naissances enregistrées, C les décès non enregistrés

et $\frac{200}{1\ 000}$ le taux de mortalité infantile plausible. Il en résulte que

27, 40 et 35 enfants sont morts avant un an sans être portés sur les registres. Le nombre de naissances et le taux de natalité s'en trouvent réévalués.

La faiblesse de la natalité s'explique par de nombreuses raisons : difficulté des rencontres, fatigue liée aux longues journées de travail, manque d'égards pour les mères, coût de l'élevage (9) d'un enfant.

L'abolition de la traite à partir de 1830 entraîne un sex-ratio plus déséquilibré et impose aux colons une attitude nouvelle envers les esclaves enceintes. Celles-ci sont dispensées des travaux pénibles dans les semaines qui précèdent l'accouchement, des facilités sont

(8) A COALE et P. DEMENY, Regional model life tables and stable populations. Prencetor University Press, 1966.

(9) L'élevage d'un enfant jusqu'à 14 ans revient à 1 800 francs alors qu'un esclave adulte valant 1 250 francs est amorti en 3 ans et rapporte 335 francs. Données fournies par A. GAUTHIER dans *Les sœurs de solitude*, Thèse de 3^e cycle, Paris, 1981.

TABLEAU 4

Taux de natalité rectifiés.

	NATS. DÉCL.	DÉCÈS DÉCL.	NATS. DÉC. PERDUS	NATS. RECTIF.	TAUX NAT.	TAUX NAT. RECTIF.
1840	135	6	27	162	16,8	20,2
1844	192	7	40	235	23,9	29,3
1847	211	14	35	246	27,2	31,8

accordées pour l'allaitement des nouveau-nés. Les vocations maternelles sont encouragées par des avantages financiers, par la promesse d'affranchissement au sixième enfant vivant. Toutes ces mesures, ces attitudes nouvelles se heurtent au système lui-même. Il s'agit de pratiques et non de dispositions légales et de ce fait la condition des mères et des futures mères varie d'une habitation à l'autre. Les parents même mariés appréhendent la naissance d'enfants, vite enrôlés au service du maître ou de sa progéniture et dont ils peuvent être séparés à partir de leur 14 ans. La natalité demeure faible en regard du taux calculé pour le Parana (10) au XIX^e siècle, 44,5 ‰. Il est équivalent de celui calculé par J. Houdaille pour la Martinique (11).

Les rapports de masculinité à la naissance 95,6, 92 et 110,8 en 1840-44 et 47 se tiennent dans les limites théoriques de confiance (12) mais compte tenu du sous-enregistrement mis en évidence il est raisonnable de penser que ce sont les petits garçons qui en sont les principales victimes. Les naissances se produisent selon un rythme particulier. Les mois de janvier, mai, juin, septembre, octobre et novembre connaissent des indices de 125, 105, 108, 134, 139, 106 contre 75 et 79 en juillet et août. Les mères sont jeunes. Pour nos trois années de références elles sont 15,3 % à avoir entre 13 et 19 ans contre 62,7 % entre 20 et 35 ans. Les plus de 35 ans sont 18,3 %. La fécondité des esclaves du Moule est très faible comme le prouvent les calculs effectués pour l'année 1838, année pour laquelle une évaluation de la population féminine de 14 à 50 ans est possible.

(10) L. HENRY et A. PIPATTE-BALHANA, La population du Parana depuis le XVIII^e siècle, *Population*, n° spécial, p. 158 à 186.

(11) J. HOUDAILLE, La population de la Martinique de 1832 à 1847. *Population* 1980, n° 1, p. 194-201.

Le taux de natalité est de 32 ‰ chez les esclaves de la Martinique et 34 ‰ chez les libres en 1847. Les libres du Moule ont une natalité de 23 ‰ en 1838, 33 ‰ en 1840, 31 ‰ en 1844 et 34 ‰ en 1847.

(12) Louis HENRY, *Techniques d'analyse en démographie historique*, Paris 1980.

Sur la base d'un rapport de masculinité de 95 et pour un total de 4941 les femmes de 14 à 50 ans sont 2 535. La fécondité de celles-ci s'élève :

$$\text{F 14-50 ans : } \frac{213}{2\,535} = 0,08$$

Cette faible fécondité résulte bien entendu des conditions de vie et de santé des esclaves et des femmes en particulier, d'une certaine volonté de limitation des naissances. Les maladies vénériennes sont connues comme des facteurs limitant les naissances et entraînant la stérilité. L'hypothèse d'une population touchée en particulier par la blennorrhagie est plausible mais mérite d'être étayée.

LES MARIAGES

Le système servile, même au XVII^e, autorisait le mariage des esclaves. Le Code noir dans ses articles 10, 11, 12, 13 traite de la question du mariage des esclaves et du sort des enfants qui pourraient en naître. Le mariage dépend du seul consentement du maître qui ne doit d'ailleurs user d'aucune contrainte pour marier ses esclaves. Les enfants nés de ces unions légitimes appartiennent aux propriétaires des femmes et sont, bien sûr, des esclaves.

De 1830 à 1847 bien peu de mariages sont célébrés, 1 en 1834, 4 en 1840, 3 en 1844 et 31 en 1847. Les taux de nuptialité qui en résultent sont bien évidemment insignifiants, ils s'expliquent par des raisons diverses :

- incapacité des parents à faire respecter l'autorité parentale ;
- impossibilité pour le mari de s'opposer au maître, au gérant, à l'économie ou au commandeur ;
- difficulté de se marier en dehors de l'habitation ;
- opposition des maîtres. « *Le mariage dit V. Schoelcher (12 bis) gêne les maîtres dans leurs allures absolues, il restreint leurs droits car la loi ne permettant pas de séparer l'homme de la femme, il les empêche de disposer à leur fantaisie de leur propriété* » ;
- sous-enregistrement des actes. Le directeur de l'administration intérieure (13), à propos des mariages, écrit le 2 avril 1848 : « *Il y a lieu de penser que la différence notable que l'on remarque cette année (60 mariages) doit en partie au moins être attribuée surtout à une plus grande régularité apportée dans les déclarations faites aux maires par les propriétaires* ». A propos du recensement de 1847 il écrivait : « *Mais évidem-*

(12 bis) V. SCHOELCHER, Chapitre III, Les mariages, p. 75.

(13) Correspondance générale 278, Bulletin de la population 1835-1847.

ment toutes les unions légitimes d'esclaves n'ont pas été déclarées au maire malgré les fréquentes recommandations faites à messieurs les curés et desservants de remettre à ce fonctionnaire un relevé exact des unions qu'il consacrerait parmi les non-libres ».

Ces remarques prouvent s'il en était besoin un sous-enregistrement des mariages que nous ne pouvons hélas, évaluer. Les archives du département et celles de l'Evêché n'ont aucune trace de registres tenus par les curés de cette époque. Il faudra sans doute s'en remettre à des études plus réduites, limitées à des habitations. La question importante est pourquoi une telle attitude de la part des maîtres ? L'étude des mariages de 1847 révèle que dans 64,5 % des cas, la date du mariage ne coïncide pas avec celle de la rédaction de l'acte. L'écart moyen entre les deux dates est de 4 mois et 8 jours. Les époux dans 29 cas sur 31 appartiennent au même propriétaire. Monsieur Desbonnes marie 10 de ses esclaves tandis que messieurs Lemerrier et Beauclair autorisent chacun le mariage de 6 des leurs. Cette attitude des maîtres doit être rapprochée des retards (14) dans les déclarations. Les habitants permettent le mariage mais entre leurs esclaves. Ils y voient la possibilité d'un recrutement sur place. Le deuxième avantage est la possibilité de tourner l'article qui proscriit la vente des esclaves mariés. Le seul témoin au mariage, le prêtre, ne représente pas un obstacle à la vente. Il en irait tout autrement dans le cas de mariage déclaré ou d'union d'esclaves appartenant à deux maîtres.

L'âge moyen au mariage est élevé 47,7 ans chez les hommes et 43,4 ans pour les femmes. Certains époux déclarent des âges très avancés 73, 78 voire 85 ans. A l'âge tardif au mariage, deux explications s'imposent. Avec J. Adelaide (15) il faut considérer ces mariages comme des événements qui mettent un terme à une vie commune, vu la relation qui existe entre l'âge des époux et le décès rapproché de l'un deux. Vieilli, écrasé par des années de dur labeur, malade, sentant venir ses derniers instants, l'esclave de son propre gré ou à l'instigation du maître décide de se marier sans doute pour des motifs religieux. Ne faut-il pas voir dans les âges tardifs la traduction d'une attitude des maîtres plus enclin à autoriser des unions d'esclaves âgés (faible valeur, moindre productivité, etc.).

Au total le comportement des maîtres variait d'une habitation à l'autre. Certains en bon gestionnaire favorisaient les mariages même

(14) Parmi les 5 mariages où le décès d'un époux suit de peu l'union, nous en avons retenu deux. L'acte n° 419 est enregistré le 23-11-47, le mariage célébré le 20-04-47. L'époux décède le 30-04-47. Dans l'acte n° 421 le mariage date du 10-06-47, l'époux meurt le 28-06-47 et l'acte date du 24-11-47.

(15) J. ADELAIDE, *Démographie and names of slaves of the Moule 1845 to may 1848*. Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe, n° 22, 1974.

entre jeunes afin d'accroître leur capital. D'autres ne devaient y voir qu'une récompense, qu'une fleur qu'ils faisaient à leurs esclaves.

LES DECES

Au cours de la période les décès dépassent les naissances, exception faite de 5 années. Les hommes sont les principales victimes de la mort, 53 % des décès alors qu'ils sont 48 % de la population. Les taux de mortalité sont élevés. L'année 1847 où les données semblent plus fiables a un taux de 33,2 % et c'est sans doute un minimum. Les libres de la commune ont pour cette même année un taux de 26,9 %. En utilisant la méthode de la mortalité type qui élimine l'effet de la structure par âge, on peut comparer le niveau des mortalités.

TABLEAU 5
Taux de mortalité des esclaves.

AGES	POPULATION		DÉCÈS		TAUX DE MORTALITÉ ‰		
	MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.	GÉNÉRAL
0-13 ans	1 212	1 250	27	39	22,2	31,2	26,8
14-60 ans	2 409	2 481	97	55	40,2	22,1	31
+ de 60 ans	142	239	17	22	119,7	92	102
Ensemble	3 763	3 970	141	116	37,4	29,2	33,2

AGES	LIBRES		ESCLAVES	
	NOMBRES ABSOLUS	POUR 1 000 AU TOTAL	POUR 1 000 AU TOTAL	TAUX POUR 1 000
0-13	692	352	319	26,8
14-60	1 162	591	632	31
Plus de 60	112	57	49	102
Ensemble	1 966	1 000	1 000	

Le taux brut de mortalité se calcule à l'aide de la relation

$$T' = \gamma'x \times t'x$$

$$T' = \frac{319 \times 26,8}{1\ 000} + \frac{632 \times 31}{1\ 000} + \frac{49 \times 102}{1\ 000} = 8,6 + 19,5 + 4,9 = 33 \%$$

Si on applique aux libres les taux des esclaves on obtient :

$$T' = \frac{352 \times 26,8}{1\ 000} + \frac{591 \times 31}{1\ 000} + \frac{57 \times 102}{1\ 000} = 9,4 + 18,3 + 5,8 = 33,5 \%$$

Il découle de ces résultats que l'esclavage aggrave les risques de décès.

L'importance de la mortalité tient à divers facteurs dont les conditions de vie des esclaves, le régime alimentaire, l'hygiène, l'encadrement sanitaire et les endémies. Le docteur Roaldes (16) nous livre quelques éléments d'appréciation. « *Les nègres dit-il font leur principale nourriture de mets salés, la farine de manioc, les patates, ignames et bananes ; ils font également usage de liqueurs fortes qu'ils aiment beaucoup et se nourrissent en partie durant la récolte de sucre de cannes et de vesou* ». Au total une alimentation déséquilibrée pour des hommes et des femmes qui travaillent du lever au coucher du soleil. L'alcoolisme fait des ravages et contribue à la moisson des hommes. Les esclaves comme toute la population souffrent d'affections nombreuses ; respiratoires, hépatiques et plus généralement de « fièvres » qui sévissent à l'état endémique.

CONCLUSION

En dépit de certaines difficultés (sous-enregistrement des actes de naissances, de mariages et de décès ; imprécision des recensements ; âges inexacts), la démographie des esclaves du Moule, au terme de cette étude nous livre quelques indications. La population servile est en diminution constante. Celle-ci résulte de l'arrêt de la traite, des affranchissements et d'un accroissement naturel négatif. Les décès sont en nombre plus important que les naissances et il en résulte un bilan naturel déficitaire au minimum de 0,2 %. L'espérance de vie à la naissance, compte tenu du taux de mortalité infantile retenu correspond presque au niveau 45 des tables de mortalité des Nations Unies et se situe à 42,5 ans ; soit à un niveau supérieur à ceux obtenus pour la Martinique et le Parana. Il y a-t-il surévaluation de notre part ? La fécondité est très faible et permet d'affirmer que les femmes avaient peu d'enfants et que beaucoup d'entre elles ne devenaient pas des mères.

Raymond BOUTIN.

(16) P.E.G. Marie-Joseph ROALDES. Essai sur la topographie médicale de la partie de la Guadeloupe connue sous le nom de Grande-Terre et du quartier du Petit-Canal en particulier, Thèse Médecine, Montpellier, 1824.